Chartres, le 10 novembre 2026,

Direction
Groupement Administration, Finances et Achats
Service Assemblées, Administration, Achats

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

Réf. : 2026 - 2049

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin pompier ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin pompier ;

Vu les référentiels nationaux de formation et d'évaluation de JSP émis par la DGSCGC fixant l'organisation de la formation et du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ;

Vu les statuts de l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir régulièrement déclarée à la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté 2025-579 du 28 mars 2025 pris par le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté 2025-579 susvisé est abrogé et remplacé immédiatement par le présent arrêté.

Article 2 - En application de l'arrêté 6 du décret 2021-1569 du 03 décembre 2021 susvisé, il est institué au sein du SDIS 28, un comité pédagogique départemental chargé notamment d'assurer la continuité pédagogique dans l'organisation de la formation et des modalités d'évaluation des JSP.

Article 3 - Le comité pédagogique est composé comme suit :

- Colonel hors classe Bruno HUCHER, DDSIS, président du comité ou son représentant ;
- Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'UDSPEL ou son représentant, ;
- Le médecin-chef ou son représentant ;
- Lieutenant-colonel Frédéric ALEXANDRE, délégué départemental aux JSP au sein de l'UDSPEL ;
- Lieutenant-colonel Pascal PRAT, chef du groupement développement des compétences, ou son représentant ;
- Monsieur Franck FOURMAS, référent de la filière JSP au sein du groupement développement des compétences ;
- Adjudante-cheffe Sophie BRIDA correspondante JSP pour le territoire Drouais ;
- Sergent Brian MANONELLAS, correspondant JSP pour le territoire Dunois ;
- Sergent Pierre SALTEL - correspondant JSP pour le territoire Cœur de Beauce ;
- Sergent Nicolas TOSELLI - correspondant JSP pour le territoire PEIDF ;
- Sergent Aymeric LE MERLUS - correspondant JSP pour le territoire Chartrain ;
- Adjudant Julien COUPEAU - correspondant JSP pour le territoire du Perche ;
- Lieutenante Edwige LEMAIRE, cheffe d'un CIS accueillant une section de JSP ;
- Lieutenant Samuel BOISSEAU, chef d'un CISM accueillant une section de JSP ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261110-2026_2049-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES

- Lieutenante Ingrid BEAUVAIS, cheffe d'un CIS et encadrante de JSP ;
- Adjudant-chef Dominique BOUCLE, encadrant de JSP ;
- Caporale Marie-Hélène RICOIS, encadrante de JSP et conseillère pédagogique au sein de l'éducation nationale ;
- Adjudant-chef Sébastien MAUBERT, titulaire du niveau 3 de la formation EAP.

Article 4 - Les frais de déplacement supportés par les membres du comité pédagogique à l'occasion de ses réunions sont remboursés dans les conditions règlementaires en vigueur.

Signé numériquement par,

Le directeur,



Colonel hors classe Bruno HUCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261110-2026_2049-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026
Publication : 13/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES